

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 juin 2011
Salle de l'abri de protection civile à Auboranges à 20h00

L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 24 du 17 juin 2011, un avis tous-ménages et un avis au pilier public.

Président : Christophe Jaccoud, syndic
Scrutateurs : Françoise Sonney et Olivier Clerc
Présents : 39 citoyennes et citoyens puis 40 dès 20h15

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2011
(il ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal)
2. Etat des lieux
 - 2.1 Remaniement parcellaire simplifié (RPS)
 - 2.2 Passage inférieur (PI)
 - 2.3 Révision du budget initial
3. Investissements 2011
 - 3.1 Route du Moulin ; financement y relatif
 - 3.2 Desserte forestière Les Melleys ; financement y relatif
 - 3.3 Etude de modération de trafic et aménagements routiers ; financement y relatif
 - 3.4 Rapport de la commission financière et approbation
4. Informations du Conseil communal
 - 4.1 Modification du règlement communal d'urbanisme (RCU) ; information à la population
5. Divers

A 20h05, Monsieur Christophe Jaccoud, syndic ouvre l'assemblée Il salue toutes les personnes présentes, leur souhaite la bienvenue et annonce que les débats sont enregistrés. Aucune objection n'est formulée. Il salue tout particulièrement la journaliste Madame Tamara Bongard qui résumera les débats dans le quotidien La Liberté. Aucune remarque ou opposition n'étant faite quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 2 scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2011

Le procès-verbal n'est pas lu par la secrétaire, celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal du 18 mai 2011 est soumis au vote. Il est accepté par 36 OUI
3 ABST.

Monsieur le syndic remercie la secrétaire communale, Madame Pascale Jaccoud, pour la rédaction de ce procès-verbal.

Pour le bon déroulement des débats, Monsieur le Syndic prie chacun de bien vouloir attendre la fin de la présentation des points 2.1, 2.2 et 2.3 qui seront présentés de manière globale, pour l'énoncé des questions.

2. Etat des lieux

Il appartient à Christophe Jaccoud, Syndic et Président du Comité du remaniement parcellaire de retracer l'historique du RPS de la création du comité du Syndicat d'améliorations foncières en septembre 2005 jusqu'à ce jour.

2.1 Remaniement parcellaire simplifié (RPS)

Au cours de l'assemblée communale du 25 mai 2005, les citoyens ont accepté de financer ce projet par le versement d'une participation communale de Fr. 150'000.00, faisant de la Commune d'Auboranges un partenaire à part entière du Syndicat d'améliorations foncières qui bénéficiera au même titre que les autres partenaires, des avantages financiers liés au subventionnement des différents ouvrages inclus dans le périmètre du RPS.

2.2 Passage inférieur (PI)

Monsieur le Syndic rappelle ce qui a été annoncé lors de l'assemblée communale du 18 mai dernier à savoir le changement technique qui intervient dans ce dossier du remaniement parcellaire simplifié Auboranges-Vuibroye soit l'abandon du passage inférieur qui devait remplacer le passage à niveau avec barrières en raison d'une énorme augmentation des coûts.

Aussi, l'assemblée est convoquée car le Syndicat d'améliorations foncières a émis de nouvelles propositions de remplacement d'investissements dans le périmètre du RPS afin que l'équilibre financier entre les différents partenaires soit respecté. L'assemblée a pour mission de prendre position sur ces nouvelles propositions et d'avaliser la réaffectation du crédit initial de Fr. 150'000.00 afin que le SAF puisse donner suite au dossier en validant le montage financier du projet.

Monsieur le syndic donne ensuite la parole à Monsieur Eric Dénervaud, représentant de la Commune au sein du Syndicat d'améliorations foncières qui dans son message relève la complexité de ce projet dans lequel de multiples acteurs soit les agriculteurs, la Commune, le Canton, la Confédération et les CFF défendent des intérêts divergents et cherchent à trouver un équilibre financier. L'aménagement d'un passage inférieur apportait les avantages suivants : la suppression des barrières évitant ainsi à la Commune le coût du remplacement des installations de sécurité et la suppression du temps d'attente aux barrières. Toutefois, comme annoncé par le Syndic, la forte augmentation des coûts due à l'évolution du marché a incité les différents partenaires du projet à renoncer à cet ouvrage. Devisé à 1,250 mio de francs en 2011 alors qu'il était estimé à Fr. 990'000.00 en 2008 et à Fr. 420'000.00 en 2005 sur la base de la réalisation de celui de la commune d'Ecublens, il est désormais trop coûteux pour le budget du remaniement parcellaire et il n'est pas admissible d'imputer le surcoût à la Commune et aux agriculteurs. Réunis en séance avec les CFF en mars 2011, ceux-ci ont clairement expliqué au Comité du Syndicat que les ratios coût/utilité et coût/diminution des risques sont trop élevés pour eux. Aussi, l'évolution du dossier leur impose une reconsidération du projet soit le maintien du passage à niveau déjà équipé au moyen de barrières automatiques et l'abandon du passage sous-voie. Cette modification de projet ne remet pas en question la poursuite du concept SAF qui permettra de supprimer 4 autres passages à niveau routiers non gardés. Le Canton a également clairement exprimé son refus de subventionner un projet qui excéderait Fr. 990'000.00. L'abandon du passage inférieur a été pris moyennant les assurances suivantes : le coût à l'hectare pour les propriétaires doit se rapprocher de l'étude préliminaire, la commune n'endosse aucun frais lors du remplacement des installations de sécurité sur le passage à niveau avec barrières automatiques, une garantie de la participation des CFF et une prise en charge intégrale par ces derniers des coûts de l'étude du PI. Au terme de négociations serrées, les CFF ont accepté d'augmenter à Fr. 600'000.00 leur participation financière forfaitaire au lieu de Fr. 584'000.00 et d'assumer à 100% le financement du renouvellement de l'installation de barrières automatiques existantes dans le cadre de la modernisation des installations de sécurité de la ligne.

2.3 Révision du budget initial

Le budget initial de Fr. 150'000.00 affecté à ce projet par la Commune comprenait :

- la réalisation du PI et la suppression des barrières
- la réfection de chemins en particulier la Route de la Tchonchia
- la réfection de différentes canalisations d'eaux claires

Suite à la modification du projet, les différents partenaires proposent de réaffecter ce montant de la manière suivante :

- modernisation des installations de sécurité CFF
(prise en charge à 100% par les CFF alors qu'à Granges-Marnand, la commune vient de déboursier Fr. 675'000.00 pour une réalisation identique)
- réfection de chemins
- réfection de canalisations d'eaux claires
- réfection des barrières du pont de la Broye
→ Fr. 67'000.00
- réfection et élargissement de la route du Moulin
- réfection de canalisations d'eaux claires
- assainissement de collecteurs d'eaux claires
- réaménagement du chemin gravelé des Melleys
→ Fr. 83'000.00

Pour conclure, Monsieur Eric Dénervaud affirme qu'au terme de discussions âprement menées, le Conseil communal ainsi que le Comité du Syndicat des AF sont en mesure de dire qu'il s'agit d'un partenariat équilibré ou chacun des protagonistes ressortira gagnant à court, moyen ou long terme.

Discussions :

Monsieur César Otéro : combien a coûté à la Commune l'abandon du projet du passage inférieur ?

Monsieur le Syndic : c'est une opération sans frais car les coûts de l'étude préliminaire sont entièrement pris en charge par les CFF.

Monsieur Frédéric Nançoz : comment le Conseil communal explique-t-il une élévation aussi importante des coûts en 6 ans (+ 300%) ?

Monsieur Eric Dénervaud : c'est uniquement la conséquence de l'évolution des prix du marché. Il s'agit d'un travail très spécialisé pour lequel un nombre restreint d'entreprises détiennent le monopole du marché.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Eric Dénervaud pour sa présentation détaillée.

3. Investissements

Monsieur Jaccoud présente les nouveaux investissements qui découlent de la modification du projet, investissements proposés conjointement entre la Commune et le Syndicat AF. Afin que le Syndicat AF puisse valider le projet et le mener à terme, l'Assemblée communale doit avaliser certains investissements.

3.1 Route du Moulin ; financement y relatif

■ **le projet SAF : → coût : Fr. 66'000.00 ;
financement : par le crédit disponible**

▶ réfection complète de la route du Moulin dès la sortie du pont de la Broye jusqu'à l'entrée dans la zone à bâtir à la hauteur de la villa de M. Grandjean (réfection du coffre, création de places d'évitement, goudronnage de la route à 4 mètres de large selon le même modèle que la route de Promasens , aménagement d'une nouvelle canalisation d'eaux claires entre les bâtiments Grandjean et Balocchi)

► réfection du chemin gravelé des Melleys entre la ferme Modoux et l'entrée du bois des Melleys.

Monsieur le Syndic précise qu'il s'agit d'un investissement complémentaire qui bénéficie de synergies considérables avec les travaux du RPS et qui a un impact important pour la continuité et l'équilibre du montage financier du remaniement parcellaire simplifié. En effet, de fortes économies sont réalisées grâce à la synergie du SAF.

■ **l'amélioration du service des eaux : → coût : Fr. 85'710.00 ;**

financement : par la réserve de la taxe de base de l'eau (sans augmentation de la taxe actuelle)

► afin de profiter de la réfection de la route du Moulin, le Conseil communal propose de l'équiper d'une canalisation d'eau d'un diam. de 160 mm et d'une longueur de 470 m entre le quartier les Pasquiers et la ligne CFF et d'installer une borne hydrante pour assurer la défense-incendie des bâtiments Rossier-Luneau-Balocchi.

(coût de l'investissement sans la synergie du SAF : Fr. 127'529.00)

■ **la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires en aval de la ligne**

CFF : → coût : Fr. 109'000.00 ;

financement : par le crédit disponible

► réalisation d'une nouvelle canalisation d'eaux claires entre le bâtiment de M. Balocchi et la Broye afin de supprimer les problèmes d'inondation du chenil de M. Balocchi lors de fortes précipitations. Il a été démontré que l'eau qui s'écoule dans la canalisation actuelle ne provient pas essentiellement des terrains bâtis mais également des terrains agricoles, raison pour laquelle ces travaux sont en partie subventionnés par le Service cantonal de l'agriculture. D'importantes économies sont également réalisées grâce à la synergie du SAF.

Coût total de l'investissement de la route du Moulin : Fr. 260'710.00

Discussions :

Monsieur Frédéric Nançoz : qui exige que la Commune refasse la route ?

Monsieur le syndic : la réfection de cette route n'est exigée par personne, seulement il suffit de se référer aux coûts annoncés précédemment pour se rendre compte des économies très importantes que nous font bénéficier les synergies liées au projet du remaniement parcellaire en cours.

Monsieur Frédéric Nançoz : serait-il possible de voter les 3 investissements de manière séparée ?

Monsieur le syndic : la réfection de la route fait partie intégrante du SAF. Elle est intimement liée au projet car l'équilibre financier du projet en dépend. Une participation financière de la commune jugée insuffisante aurait pour conséquence un déséquilibre du montage financier impliquant une diminution des subventions et des participations des tiers.

Monsieur Sylvain Grandjean : sans vouloir remettre en question la réfection de la route, il se demande s'il est bien judicieux de vouloir l'élargir sachant que cela entraînera certainement une augmentation de la fréquentation et de la vitesse des véhicules.

Monsieur le Syndic : l'élargissement de la route est avant tout dicté par une nécessité d'offrir un meilleur accès aux véhicules agricoles dont le volume ne fait qu'augmenter et qui emprunteront en plus grand nombre cette route pour exploiter les terrains situés en-dessous de la ligne CFF, conséquence de l'annulation des passages à niveaux non-gardés. Par ailleurs, l'abandon du passage sous-voie devrait réduire l'attractivité de cette voie de circulation.

Monsieur Alexandre Griesser : estime que l'élargissement de cette route est paradoxalement opposé à un projet de modération de trafic prévu au point 3.3 de l'ordre du jour.

Monsieur le Syndic : à l'exemple de ce qui se pratique dans d'autres communes, une modération de trafic nécessite souvent un élargissement de la route afin d'offrir un espace suffisant pour aménager les éléments de modération.

Madame Evelyne Dousse : a le sentiment que le Conseil communal change d'opinion ayant annoncé lors d'une précédente assemblée vouloir modifier le statut de cette route collectrice en route de desserte.

Monsieur le Syndic : le Conseil communal n'a aucune intention d'augmenter le trafic sur cette route mais souhaite uniquement que celle-ci soit appropriée à la largeur des véhicules agricoles afin qu'ils ne détériorent pas les accotements.

Monsieur Frédéric Nançoz : propose de mettre à profit la sur-largeur de la route pour aménager un trottoir . Sa proposition est appuyée par **Monsieur Didier Echenard.**

Monsieur le syndic : un trottoir ne sera pas subventionné par le Service de l'Agriculture car l'agriculture n'en retirera aucun avantage.

Monsieur Bertrand Crausaz : malgré une banquette règlementaire de 80 cm laissée libre entre la route et le bord des semis, il constate que les usagers de la route ne respectent en aucune manière les terres agricoles et empiètent sans gêne sur celles-ci sur une largeur de plus de 1 mètre sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux agriculteurs pour les pertes de culture. Son intervention pertinente est soutenue par le Syndic.

Monsieur Pascal Amaron : est-ce que les prix présentés ce soir sont garantis ou risquent-ils d'augmenter encore ?

Monsieur le Syndic : s'agissant du projet du SAF, les chiffres sont très proches de la réalité . Pour les projets de défense-incendie et d'eaux claires, les chiffres sont basés sur des devis datant de moins d'un an mais n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée.

Monsieur Daniel Balocchi : est-il prévu de mettre un ralentisseur avant le passage à niveau car les véhicules y passent à vive allure ?

Monsieur le syndic : il faudra compter uniquement sur des rétrécissements naturels tels que le passage à niveau et le pont de la Broye qui conservent la même largeur qu'aujourd'hui. Par contre, il est prévu d'aménager des places d'évitement de part et d'autre de la ligne CFF et le long de la route.

Monsieur Olivier Clerc : quels sont les impacts financiers pour la commune si dans le cadre du SAF, la route n'est pas élargie à 4 mètres ?

Monsieur le Syndic : cela est difficile à chiffrer mais l'équilibre financier entre la Commune et les autres partenaires ne sera plus respecté et l'avenir du projet tout entier sera menacé par le risque de perdre les subventions ainsi que la participation des CFF qui eux aussi comptent sur un équilibre financier du projet..

3.2 Desserte forestière Les Melleys ; financement y relatif

Il appartient à Monsieur Patrick Daehler de présenter cet investissement.

■ **Desserte forestière les Melleys : ➔ coût : Fr. 19'250.00 ;**

financement : par la réserve du bois

Patrick Daehler présente les travaux qu'il est prévu de réaliser sur ce chemin forestier de l'entrée du bois des Melleys jusqu'à la limite intercommunale Auboranges-Ecublens. La réfection de ce chemin occasionnera une valorisation importante de l'exploitation de cette forêt. La circulation des véhicules à moteur sera interdite à l'exception des exploitants agricoles et forestiers. Patrick Daehler a pour ambition future de développer dans ce secteur un chemin de randonnée qui permettrait aux promeneurs de faire une boucle et de rejoindre le village en passant par Eschiens et en remontant sur le bois des Vaux.

Travaux prévus ::

- réaménagement et agrandissement de la place à l'entrée de la forêt pour améliorer l'accès et la manœuvre des véhicules forestiers
- égalisation du revêtement en gravelé et stabilisation du chemin
- pose de drainages
- aménagement d'un étang biotope

Cette réalisation est subventionnée par le canton de Fribourg.

Discussions :

Monsieur Robert Pittet : vu que la Commune profite des synergies du remaniement parcellaire, il serait judicieux de prévoir un prolongement du chemin en direction de la parcelle agricole sise en-dessous de la forêt afin que l'exploitant de la parcelle puisse y accéder par la forêt et non pas par les champs où il n'a pas de sortie prévue.

Patrick Daehler et Eric Dénervaud : cette proposition a été faite lors de l'Expertise fédérale mais elle a été refusée par l'expert fédéral et le responsable du Service de l'agriculture au motif qu'il ne s'agit pas d'une desserte agricole mais forestière.

3.3 Etude de modération de trafic et aménagements routiers ; financement y relatif

Monsieur le Syndic présente cet investissement

■ Etude de modération de trafic : ➔ coût : Fr. 24'900.00

financement : par le crédit disponible

A l'aube de cette nouvelle législature, le Conseil communal a décidé de réactiver le dossier de modération de trafic sur l'ensemble des routes communales. Afin de satisfaire les nombreux citoyens soucieux de la sécurité routière, le Conseil communal a demandé une offre aux bureaux Team+ et Transitec qui sont deux bureaux spécialisés dans les aménagements routiers que nous a recommandé le BPA. Pour répondre à une question soulevée lors d'une précédente assemblée, Monsieur le syndic a reçu confirmation de Monsieur Morzier ingénieur au BPA qu'en sa qualité d'organe de recommandation, le BPA n'est pas autorisé à produire une étude de modération pour une collectivité publique.

Le périmètre de l'étude est le suivant :

- modération de trafic sur la route du Moulin
- modération de trafic sur la route du Menhir
- aménagement du secteur de l'école
- aménagement du centre village

Une planification de ces investissements est à prévoir en tout ou en partie durant la législature 2011-2016 en fonction des disponibilités financières de la Commune.

Discussions :

Monsieur Frédéric Nançoz : s'agit-il d'une modération à 50 km/h ou à 30 km/h ?

Monsieur le Syndic : il n'est pas possible de répondre à cette question aujourd'hui, le résultat de l'étude nous livrera ce type d'information.

Monsieur Frédéric Nançoz : accuse le Conseil communal de n'avoir entrepris aucune démarche auprès du BPA pour obtenir une zone 30km/h sur la route du Moulin en particulier dans le secteur « centre village ».

Monsieur le Syndic : cette affirmation est fautive, ce sujet a été discuté lors d'une séance avec le BPA il y a quelques années. Pour l'heure, il est impossible de promettre une zone 30 km/h qui par ailleurs est une limitation de vitesse très contraignante qui nécessite une étude approfondie dans laquelle de nombreux critères entrent en ligne de compte dont notamment des comptages routiers pour évaluer la vitesse à laquelle les véhicules roulent. Si en effet les véhicules circulent trop vite, des modérations contraignantes seront exigées afin que la limitation à 30km/h puisse être respectée.

Monsieur Francis Déneraud à l'intention de M. Nançoz : est-ce que l'assemblée communale a demandé des limitations à 30 km/h dans le village ? Réponse Non. Il propose dès lors d'en discuter lorsqu'il en sera question.

Monsieur le Syndic : le 30km/h n'est pas la préoccupation de cette assemblée. Il décide donc de clore ce débat stérile.

Monsieur Philippe Besson présente les impacts financiers des différents investissements sur la fortune de la Commune. Selon le bilan au 31.12.2010, les fonds propres de la Commune se chiffraient à Fr. 556'827.00 fortune augmentée à Fr. 863'803.00 après attribution des fonds de réserve (épuration, ordures, protection civile et forêt). A cette même date, les investissements en cours se chiffraient à Fr. 422'803.00 (numérisation du cadastre, Swisscom TV...). Aussi, la fortune de la Commune est désormais de Fr. 441'000.00. Au terme de cette assemblée si tous les investissements proposés sont acceptés (Fr. 304'860.00), le solde des fonds propres et réserves de la commune se chiffrera à Fr. 136'140.00.

3.4 Rapport de la commission financière et approbation

Sous la présidence de Monsieur Christian Donzé, la nouvelle commission financière fraîchement élue s'est constituée en séance du 22 juin dernier.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport. Chaque investissement fait l'objet d'un rapport très détaillé qui ne sera pas retranscrit dans ce procès-verbal.

En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter l'ensemble des projets. Elle rend cependant l'assemblée attentive que ceci impactera la fortune de la Commune en la diminuant de plus de Fr. 300'000.00 et réduira donc sa capacité d'autofinancement future, l'obligeant à recourir à l'emprunt pour de nouveaux investissements. Ceci génèrera probablement des coûts supplémentaires, notamment au niveau de la taxe de base de l'eau.

Monsieur le syndic remercie tous les membres de la commission financière qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et tout particulièrement Monsieur Décotterd pour sa rédaction.

Les investissements sont votés de manière séparée.

L'amélioration et l'élargissement de la route du Moulin : Fr. 66'000.00

L'investissement est accepté par
32 OUI
3 NON
5 ABST

L'amélioration du service des eaux avec pose d'une BH : Fr. 85'710.00

L'investissement est accepté à l'unanimité

L'assainissement et la réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux claires en pousse-tube sous la ligne CFF : Fr. 109'000.00

L'investissement est accepté à l'unanimité

La desserte forestière Les Melleys : Fr. 19'250.00

L'investissement est accepté par
39 OUI
1 ABST

L'étude de modération de trafic et aménagements routiers : Fr. 24'900.00

L'investissement est accepté par
36 OUI
4 ABST

Monsieur le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée et assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que ces projets se réalisent dans les meilleures conditions et à la satisfaction de tous.

4. Informations du Conseil communal

4.1 Modification du règlement communal d'urbanisme (RCU) ; information à la population

Afin de se conformer aux nouvelles réglementations de la loi sur l'aménagement du territoire, la Commune doit actualiser son règlement communal d'urbanisme et apporter deux modifications mineures à son plan d'affectation des zones.

Préalablement à la mise à l'enquête du projet prévue au cours de l'été, le Conseil communal doit informer la population des modifications apportées, raison pour laquelle le Conseil communal profite de cette assemblée pour faire cette démarche. Ensuite, les citoyens auront la possibilité de formuler leurs remarques ou oppositions dans le cadre du délai d'enquête publique fixé à 30 jours.

Actualisation du RCU ; adaptation des indices IBUS et IOS

L'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) passe de 0.3 à 0.60 pour la zone résidentielle
de 0.5 à 1.00 pour la zone village

L'indice d'occupation du sol (IOS) passe de 0.25 à 0.30 pour la zone résidentielle
de 0.35 à 0.40 pour la zone village

Modification du plan d'affectation des zones

Mise sous protection d'un arbre et abandon de la mise sous protection de 7 bâtiments protégés de valeur C.

5. Divers

Monsieur le syndic : rappelle que la séance d'information de Swisscom pour la présentation de Swisscom TV aura lieu le jeudi 30 juin.

Monsieur Patrick Daehler : constate avec regret que la place de feu située à l'entrée du bois des Vaux est constamment utilisée comme décharge publique. Les dépôts de branches tolérés jusqu'à maintenant sont désormais interdits de même que tout autre dépôt de matériaux et le non-respect de cette décision sera sanctionnée sévèrement par dépôt de plainte dont certaines ont déjà abouties..

Monsieur Francis Dénervaud : est d'avis que le désordre amène le désordre. Aussi, il suggère que la place de feu fasse l'objet d'un nettoyage approfondi et qu'une barrière d'interdisant l'accès soit installée.

Monsieur Patrick Daehler : le Conseil communal a prévu d'installer une barrière et un panneau « décharge interdite » après avoir réglé avec les agriculteurs riverains les modalités d'accès.

Monsieur Robert Pittet : pour faire taire certains bruits, il tient à signaler que le goudron que l'entreprise Gobet a posé devant sa ferme a été payé par ses soins et non par la Commune.

La parole n'est plus demandée, M le syndic lève l'assemblée à 22h45 en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et en souhaitant à chacun un bel été.

La secrétaire

Le syndic